

Projets sociaux dans les hôtels

Historique

Lors du début de la crise COVID-19, le secteur de l'aide a été confronté à une réduction de ses capacités d'accueil et d'hébergement. En raison du lock-down et du confinement, un besoin en places supplémentaire a été rapidement identifié. Plusieurs initiatives ont été prises afin d'activer des dispositifs permettant d'accueillir les personnes sans-abri à travers le renforcement des centres de jour et la création d'un centre COVID+. C'est dans ce contexte que le secteur hôtelier a été approché pour la mise à disposition d'infrastructures permettant l'hébergement d'urgence de personnes sans-abri avec la collaboration et l'implication des acteurs de l'aide et des soins.

Aperçu des lieux

Lors de la première vague de contamination, 950 places ont été activées dans 12 hôtels en Région de Bruxelles-Capitale. Cette capacité a varié selon les vagues ultérieures. Au 30 juin 2021, 750 places étaient toujours actives ¹.

Au début du second confinement, il n'était pas aisé de prolonger ou capter des capacités supplémentaires d'hébergement. De nombreux hôteliers espéraient alors une reprise des activités touristiques. Le second lock-down de l'automne 2021 a renversé la situation. Ainsi, [après évaluation des projets sociaux en hôtel](#), la [Commission Communautaire Commune](#) a décidé de prolonger un certain nombre de projets et d'en financer de nouveaux sous l'égide de Bruss'help. Un budget a été mis à disposition pour 190 places. Entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, 120 places étaient activées au sein de 3 hôtels. A partir du 1er décembre 2021, ce sont près de 182 places qui sont actives au sein de 6 hôtels :

Structure	Partenaire social	Commune	Places	Projet actif depuis	Cadre du projet
Hôtel Fierlant	CPAS	Forest	50	30/04/2022	Bruss'help. Voir la circulaire 7.
Hôtel de transition géré par Doucheflux: Femmes avec ou sans enfants	Doucheflux	Forest	30	30/04/2022	Bruss'help. Voir la circulaire 7.
Hôtel Belvue	CPAS Molenbeek	Molenbeek	38	30/04/2022	Bruss'help. Voir la circulaire 7.
Place pour les jeunes entre 18 et 25 ans	CPAS 1000 Bruxelles	1000 Bruxelles	10	30/4/2022	6 places via CPAS 1000 Bruxelles, 4 via Bruss'help. Voir la circulaire 7b.
Place pour les femmes adultes avec un ou plusieurs enfants	1000 Bruxelles	1000 Bruxelles	30	30/4/2022	20 places via CPAS 1000 Bruxelles, 10 via Bruss'help. Voir la circulaire 7b.
Home Less Vincula (au moins 50% de places pour les ex-détenus masculins, autres places pour les couples, les familles, les célibataires cat.3 et 4)	Source ASBL	Schaarbeek	24 (places GGC)	31/12/2022	Source : ASBL Maison d'Accueil Escale. Voir la circulaire 7bis.

¹ Source: [Article Bruzz du 20 octobre 2020](#).

« Hulporganisaties slaan alarm: 'Capaciteit daklozenopvang neemt af' ».

Rôle de Bruss'help

Dans le cadre de son mandat, Bruss'help est responsable de l'orientation des publics vers ces hôtels, du suivi ainsi que de l'évaluation de ces initiatives. **Les modalités d'attribution sont décrites dans 3 Circulaires** ².

Objectifs

Initialement, ces projets étaient conçus comme une solution temporaire pour offrir un abri temporaire aux personnes sans-abri. De ce fait, l'accès à ces dispositifs était inconditionnel et gratuit. Les personnes accueillies n'étaient pas tenues de disposer d'inscription, d'avoir réouvert des droits. Ainsi les projets en hôtels ont logé des personnes qui ne pouvaient accéder à d'autres services. Etant donné que la crise sanitaire s'est allongée dans le temps, ces projets ont pu offrir à leurs utilisateur un accompagnement psychosocial plus intensif, particulièrement à partir de la seconde vague. En 2021-2022, Bruss'help a conçu une vision orientée vers un soutien durable des personnes dans le cadre de chacun des projets. Dans la mesure du possible, chaque opérateur social en hôtel travaille à un accompagnement des personnes qui vise l'accès à un logement durable.

Ce choix a également influencé le profil des personnes orientées vers les nouveaux projets sociaux en hôtel. Davantage de personnes prises en charges disposent d'une remise en ordre administratives, de documents de séjour et d'un revenu (droits sociaux). Toutefois les projets ne sont pas excluants et des places d'accueil pour les personnes sans titres de séjour sont restées de mise avec pour objectif d'offrir un espace de répit et d'activer l'Aide Médicale Urgente. Les objectifs sont déterminés en fonction des sous-catégories de bénéficiaires. L'opérateur social partenaire accorde une attention particulière à la situation des personnes et des compositions familiales.

Objectifs selon les 4 catégories :

Cat. 1 : Personnes titulaires d'un titre de séjour dont les droits ont été ou peuvent être ouverts en Belgique et qui sont autonomes.

Orientation vers un foyer, un logement permanent ou un logement assisté.

Cat. 2 : Personnes titulaires d'un titre de séjour dont les droits ont été ouverts ou peuvent être ouverts en Belgique et qui ne sont pas autonomes en raison de facteurs nécessitant une assistance plus intensive.

La même chose est possible que pour la catégorie 1, si les facteurs de risque ou de vulnérabilité peuvent être travaillés.

Cat. 3 : Citoyens de l'Union ou ressortissants de pays tiers sans séjour légal, mais qui pourront probablement obtenir un permis de séjour dans les 6 mois. Il s'agit de personnes qui peuvent être autonomes ou non.

Orientation vers l'ouverture de certains droits (notamment la régularisation).

Cat. 4 : Personnes sans résidence légale.

Ouverture du droit à une assistance médicale urgente et à l'accès à des soins spécialisés en cas de besoin, accès à une assistance juridique et à des informations sur mesure concernant le statut de résidence (éventuellement la possibilité d'un retour volontaire).

² [Modalités d'orientation de personnes sans-abri vers les dispositifs sociaux en hôtels](#), Circulaire 7 du 16/07/21.

[Modalités d'orientation de personnes sans-abri vers les dispositifs sociaux en hôtels prévention « jeunes et mamans solo »](#), Circulaire 7ter de Novembre 2021.

[Modalités d'orientation de sortants de prison sans-abri vers le dispositif social en hôtel](#), circulaire 7bis du 01/12/21.

Évaluation

Les projets sociaux en hôtels diffèrent les uns des autres et développent des projets d'accompagnement spécifiques distincts de ceux des centres d'accueil traditionnels. En ce sens ils constituent une nouveauté dans le secteur de l'aide aux personnes sans-abri.

La plus-value de ces projets sera analysée en 2022. Un rapport sera publié au dernier trimestre 2022